

ŒUVRES DE MELISSA MARILLER



SCULPTURE DE SERGE LANDOIS

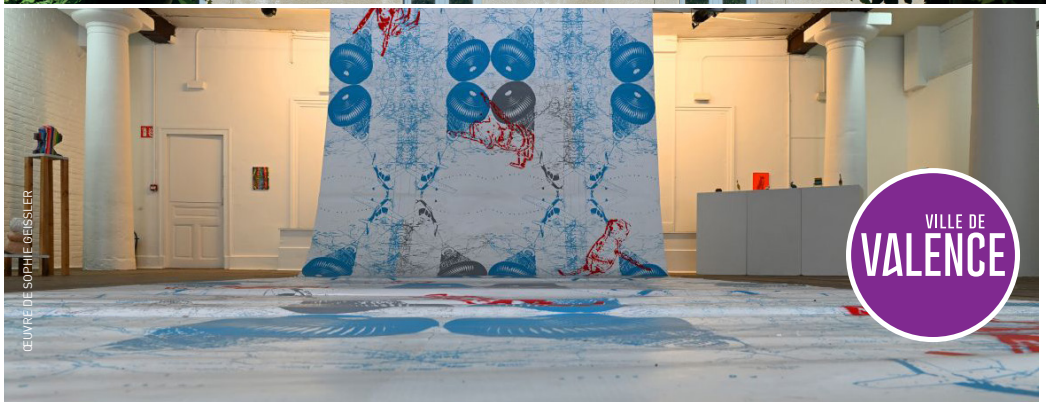


# Exposer à Valence

mode d'emploi - 2024-2025



ŒUVRE DE SOPHIE BESSLER



# Édito

La Ville de Valence développe une politique de soutien aux arts plastiques et visuels pour favoriser la rencontre des artistes et des œuvres avec des publics nombreux et divers. Différents lieux et espaces accueillent les expositions et installations :

- **La Bourse du travail, place de la Pierre, espace dédié à l'art contemporain.**

Pour sa programmation, la Ville organise une exposition d'été avec un commissariat indépendant et une bourse d'aide à la création, des projets portés par l'École Supérieure d'Art et de Design, le Musée de Valence, art et archéologie, LUX Scène nationale et des partenariats avec des institutions ou associations acteurs dans ce champ artistique.

- **La Maison du gardien au parc Jovet** où sont programmés des artistes ou collectifs d'artistes retenus par un comité de sélection sur dossier de candidature.

- **La salle des Clercs** est accessible à des exposants, professionnel ou amateur, seul ou en association sur réservation.

Ces lieux sont en entrée libre pour tous les publics.

Des expositions dans l'espace public, places ou parcs, sont aussi possibles. Elles peuvent être initiées par la municipalité à l'exemple de *Sculptez vos balades* ou retenues par le comité de sélection sur dossier de candidature.

Ce guide est destiné à vous renseigner sur les dépôts de candidature ou les conditions d'accès, de réservation, d'occupation des différents lieux d'exposition gérés par les services de la Ville. Souhaitant qu'il réponde à vos questions.



## Marie-Françoise PASCAL

Adjointe au Maire en charge de la Culture

# Sommaire

Louer la salle des Clercs..... 3

Être programmé par la Ville..... 4

La Bourse du travail..... 5

La Maison du gardien..... 6

Dossier de candidature..... 7-10

Faire connaître votre exposition..... 11



# Louer la salle des Clercs

Pour faire connaître votre travail, vos activités, vos productions, vos œuvres, la salle des Clercs, destinée à tous, professionnels, amateurs, associations, artisans d'art, est mise à disposition en fonction des disponibilités et selon l'ordre d'arrivée des demandes.

## Caractéristiques techniques :

Place de l'Université, en plein cœur de Ville, sur la place du marché.

Disponible de septembre à juillet.

Espace de 218 m<sup>2</sup> répartis en 1 salle à 2 niveaux. Accessible aux personnes à mobilité réduite.

## Comment réserver ?

› Envoyez un mail à [salledesclercs@mairie-valence.fr](mailto:salledesclercs@mairie-valence.fr).

› Précisez dans votre demande : votre statut (association, artiste individuel ou collectif ou autre) ; votre discipline et la période d'exposition souhaitée. Une fiche d'inscription vous sera transmise pour établir le dossier administratif ainsi que la convention de location.

Pour plus de renseignement : 04 75 79 23 50.

## LOCATIONS SALLE DES CLERCS - PLACE DE L'UNIVERSITÉ

	1 SEMAINE	2 SEMAINES
ASSOCIATIONS - EXPOSANTS VALENTINOIS	97,09 €	290,69 €
PARTICULIERS - EXPOSANTS VALENTINOIS	133,83 €	401,15 €
ASSOCIATIONS - EXPOSANTS NON VALENTINOIS	267,66 €	769,39 €
PARTICULIERS - EXPOSANTS NON VALENTINOIS	267,66 €	769,39 €
INSTITUTIONS PUBLIQUES	133,83 €	401,15 €
CAUTION DE GARANTIE	386,13 €	386,13 €



Ce guide a été conçu par le service communication de la Ville de Valence et imprimé par le service reprographie de la Ville en janvier 2025. Photos Eric Caillet.

Pour faire connaître votre exposition au public, pensez à intégrer votre événement dans l'agenda du site de la Ville (cf page 11).





# Être programmé par la Ville de Valence

**Vous êtes un artiste ou un collectif et souhaitez exposer votre travail dans le cadre d'une programmation sélective ?**

## LE PROCESSUS DE SÉLECTION

Le service Action Culturelle de la Ville de Valence organise et coordonne la programmation d'expositions. Cette programmation est le résultat d'un processus de sélection.

### › La commission de programmation

Elle est composée d'élus, de techniciens du service culturel et des représentants de services et de partenaires de la Ville (ESAD, Musée de Valence, art et archéologie, LUX Scène nationale, Centre du Patrimoine Arménien, Médiathèque de Latour-Maubour, Pays d'Art et d'Histoire, Valence Romans Tourisme.).

Elle valide les projets instruits par le comité de sélection, leur affecte une salle, définit leur accompagnement et arrête la programmation d'ensemble pour chaque lieu.

### › Les critères de sélection

Les projets sont principalement évalués sur leur qualité, leur originalité, leur pertinence, le parcours du candidat ou du collectif, ainsi que leur reconnaissance par des professionnels et/ou d'autres lieux d'exposition.

» Pour proposer votre projet, complétez et faites-nous parvenir le dossier de candidature (p. 8 et 9 et sur [valence.fr](http://valence.fr)) par courrier ou par mail [exposition.culture@mairie-valence.fr](mailto:exposition.culture@mairie-valence.fr).

## DROITS ET DEVOIRS DE L'EXPOSANT

Quand un projet est programmé, la Ville met gracieusement à disposition de l'exposant l'espace qui lui a été attribué. Le gardiennage, le vernissage ainsi que tous frais de production et de communication restent à la charge de l'exposant. Un accompagnement spécifique à chaque projet peut être défini par la Commission de programmation.

L'exposant devra respecter la charte graphique des expositions soutenues par la Ville et apposer sur ses supports de communication le logo de la salle d'exposition dans un bandeau comprenant également le logo de la Ville et les coordonnées du service Action Culturelle. Il organise lui-même le vernissage et la « promotion » de son exposition (cf page 11 : comment faire connaître votre exposition ?)

### L'appel à projet pour l'exposition d'été à la Bourse du travail

Chaque année, un appel à projet artistique est lancé par la Ville de Valence pour une exposition d'été dédiée à l'art contemporain avec un commissaire professionnel. Plus d'information auprès du service Action Culturelle.



## La Bourse du travail

La Bourse du travail, dans le centre historique de Valence, a pris ses quartiers en 1896 sur l'emplacement de l'ancienne halle du marché de la place de la Pierre. Elle disposait alors de 2 salles et d'une bibliothèque. Ce vaste espace rectangulaire est porté par 4 rangées de colonnes et a été surélevé d'un niveau en 1927. Depuis le départ des syndicats dans les années 1980, le site tend à affirmer sa vocation culturelle.

Cette salle va faire l'objet de travaux de réhabilitation et d'aménagement pour en faire un espace dédié à la création contemporaine. La programmation depuis 2020, préfigure un Centre d'Art Contemporain.

### Caractéristiques techniques :

Centre historique

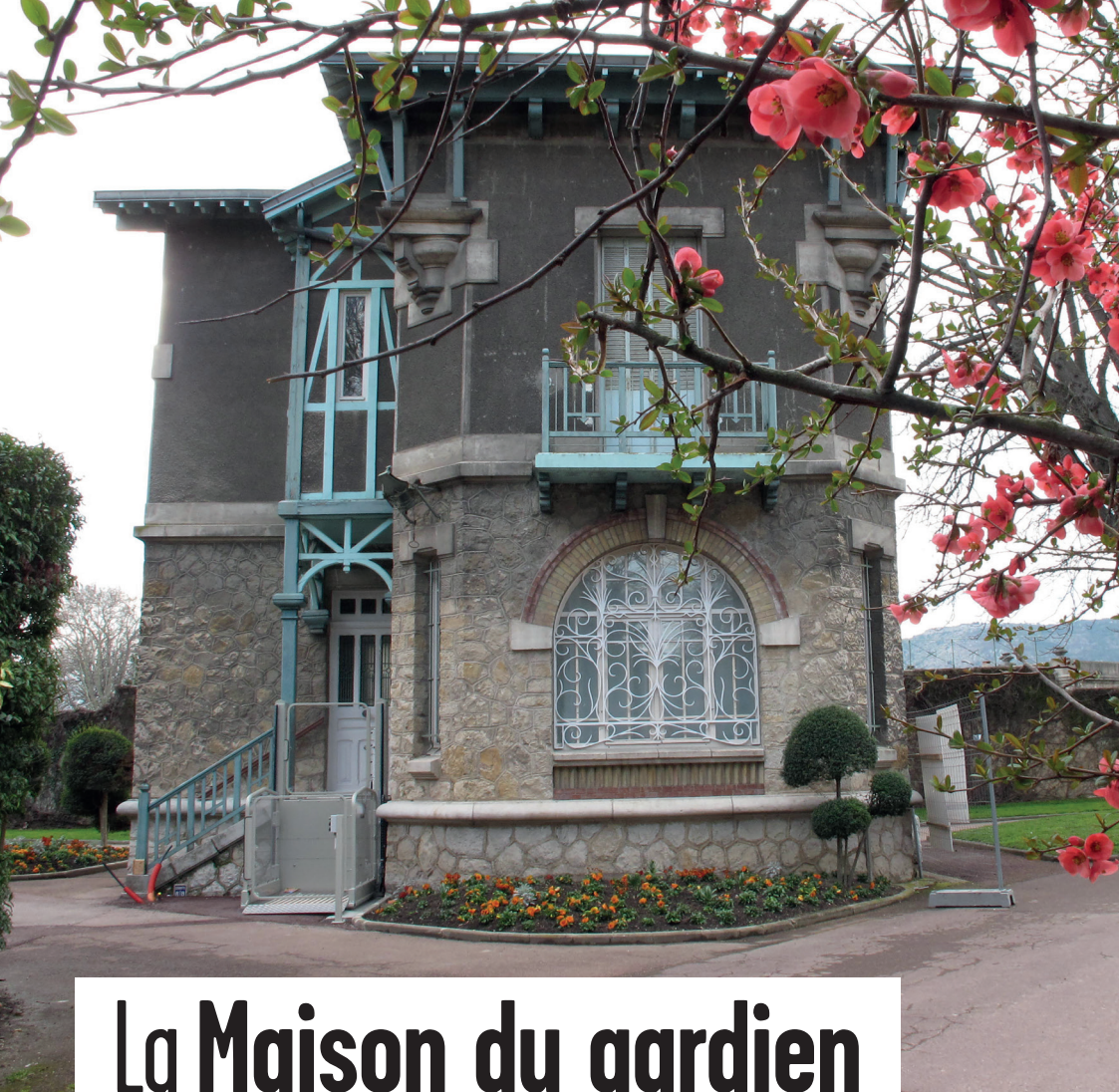
206 m<sup>2</sup> répartis en 3 salles :  
20 m<sup>2</sup>, 19 m<sup>2</sup>, 167 m<sup>2</sup>.

Période d'ouverture : toute l'année.

Accessible aux personnes à mobilité réduite.







# La Maison du gardien

La Maison du gardien a été construite en 1908 en partie basse du parc Jouvet, par l'architecte Louis Brunel.

C'est un petit pavillon de style éclectique, sur un rez-de chaussée surélevé et comprenant un étage. Il est orné d'un cadran solaire.

Inhabité pendant longtemps, il a été reconverti en 2013 en espace d'expositions temporaires.

## Caractéristiques techniques :

Parc Jouvet / Centre-ville

Surfaces : 68 m<sup>2</sup> Répartis en 6 salles sur 2 niveaux : 14.75 m<sup>2</sup>, 9 m<sup>2</sup>, 6.5 m<sup>2</sup> et 15.4 m<sup>2</sup>, 14.8 m<sup>2</sup>, 7.7 m<sup>2</sup>.

1<sup>er</sup> niveau accessible aux personnes à mobilité réduite.

Période d'ouverture : toute l'année en fonction des horaires du parc Jouvet



# Dossier de candidature

**Vous aimeriez exposer à la Maison du gardien ? Faites-nous part de votre projet en complétant ce dossier de candidature. Un Comité de sélection instruit votre candidature qui sera ensuite soumise à la validation d'une commission de programmation.**

## Dossier à retourner :

### > Par voie postale

Ville de Valence  
Direction Sports Culture Événementiel et Vie associative  
Service Action Culturelle  
Place de la Liberté  
26000 Valence

### > Ou à déposer sur place

Direction Sports Culture Événementiel et Vie associative  
CGV / 50 rue Denis Papin (2<sup>e</sup> étage)  
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h  
Le jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 15 h 30 à 17 h

## ARTISTE OU STRUCTURE (ASSOCIATION, SOCIÉTÉ...)

Nom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Site internet : .....

## COORDONNÉES DE LA PERSONNE RÉFÉRENTE

Nom : .....

Prénom : .....

Tél. : .....

Vous souhaitez exposer en qualité d'  artiste\*,  artisan d'art\*,  artisan,  autre :

Individuel  collectif\*  associatif  institutionnel  autre : .....

## Joindre un CV (parcours, formation, travaux, ...)

\* Indiquez votre numéro  d'ordre MDA ou  numéro de Siret, ou  l'extrait de Kbis :

\*\* Joindre la liste complète des exposants, accompagnée de leur CV, parcours, travaux et formation.

**À noter que tout dossier incomplet ne pourra être étudié par le comité de sélection.**



## NOTE D'INTENTION DU PROJET

Joindre tout document utile à la présentation du projet

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## DATES (DÉBUT - FIN) D'EXPOSITION ENVISAGÉES, PAR ORDRE DE PRÉFÉRENCE

1 - .....  
2 - .....  
3 - .....

## ÉLÉMENTS DE SÉLECTION

Les projets seront principalement évalués sur leur qualité, leur originalité, leur pertinence, le parcours du candidat ou du collectif, ainsi que leur reconnaissance par des professionnels et/ou d'autres lieux d'exposition.

### Décision de la commission de programmation :

Avis favorable       Avis défavorable

Commentaires : .....

## DOSSIER ADMINISTRATIF

Pièces à fournir après validation de la Commission de programmation :

- > Les statuts et la composition du bureau pour les associations.
- > Un chèque de caution d'un montant de 386,13 €, à l'ordre du Trésor public.
- > Une attestation d'assurance en responsabilité civile précisant les dates et le lieu d'exposition.
- > Le cas échéant, justificatif autorisant les ventes (artistes : déclaration auprès de l'AGESSA / artisans d'art : inscription auprès de la Chambre des Métiers / associations : déclaration en préfecture / établissements culturels : arrêté de régie de recettes / Extrait de Kbis).

### Renseignements :

Secrétariat : 04 75 79 23 50  
[salledesclercs@mairie-valence.fr](mailto:salledesclercs@mairie-valence.fr)



# Dossier de réservation

**Vous aimeriez exposer à la Salle des Clercs ? Faites-nous part de votre projet en complétant ce dossier de réservation. Un Comité de sélection instruera votre candidature qui sera ensuite soumise à la validation d'une commission de programmation.**

### Dossier à retourner :

#### > Par voie postale

Ville de Valence  
Direction Sports Culture Événementiel et Vie associative  
Service Action Culturelle  
Place de la Liberté  
26000 Valence

#### > Ou à déposer sur place

Direction Sports Culture Événementiel et Vie associative  
CGV / 50 rue Denis Papin (2<sup>e</sup> étage)  
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h  
Le jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 15 h 30 à 17 h

## ARTISTE OU STRUCTURE (ASSOCIATION, SOCIÉTÉ...)

Nom : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : .....  
Mail : .....  
Site internet : .....

## COORDONNÉES DE LA PERSONNE RÉFÉRENTE

Nom : .....  
Prénom : .....  
Tél. : .....

Vous souhaitez exposer en qualité d'  artiste\*,  artisan d'art\*,  artisan,  autre :

Individuel    collectif\*\*    associatif    institutionnel    autre : .....

### Joindre un CV (parcours, formation, travaux, ...)

\* Indiquez votre numéro  d'ordre MDA ou  numéro de Siret, ou  l'extrait de Kbis :

\*\* Joindre la liste complète des exposants, accompagnée de leur CV, parcours, travaux et formation.

**À noter que tout dossier incomplet ne pourra être étudié par le comité de sélection.**



## NOTE D'INTENTION DU PROJET

Joindre tout document utile à la présentation du projet

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## DATES (DÉBUT - FIN) D'EXPOSITION ENVISAGÉES, PAR ORDRE DE PRÉFÉRENCE

1 - .....  
2 - .....  
3 - .....

## ÉLÉMENTS DE SÉLECTION

Les projets seront principalement évalués sur leur qualité, leur originalité, leur pertinence, le parcours du candidat ou du collectif, ainsi que leur reconnaissance par des professionnels et/ou d'autres lieux d'exposition.

## DOSSIER ADMINISTRATIF

Pièces à fournir après validation de la Commission de programmation :

- > Les statuts et la composition du bureau pour les associations.
- > Un chèque de caution d'un montant de 352 €, à l'ordre du Trésor public.
- > Une attestation d'assurance en responsabilité civile précisant les dates et le lieu d'exposition.
- > Le cas échéant, justificatif autorisant les ventes (artistes : déclaration auprès de la Maison des artistes ou de l'AGESSA / artisans d'art : inscription auprès de la Chambre des Métiers / associations : déclaration en préfecture / établissements culturels : arrêté de régie de recettes / Extrait de Kbis).

### Renseignements :

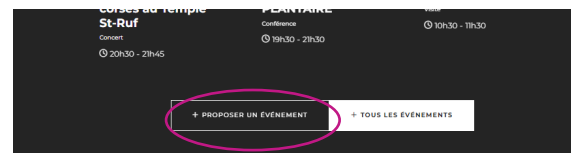
Secrétariat : 04 75 79 23 50  
[salledesclercs@mairie-valence.fr](mailto:salledesclercs@mairie-valence.fr)



# Faire connaître votre exposition

## VOTRE EXPOSITION SUR LES SUPPORTS DE LA VILLE

> **Sur l'agenda du site internet de la Ville :** vous devez vous même remplir le formulaire disponible sur [valence.fr](http://valence.fr) dans la rubrique « agenda ».



1> Cliquez sur « tous les événements » de la rubrique agenda présente sur la page d'accueil du site [valence.fr](http://valence.fr).

### L'événement

ATTENTION, seuls les événements se déroulant à Valence seront pris en compte. Notre agenda ne promeut pas les événements en dehors du territoire de la commune.

Nom de l'événement (Obligatoire)

Date de début (Obligatoire)

Heure de début

2> Remplissez le formulaire en pensant à y joindre votre affiche.

### > Sur l'agenda du magazine **Le V**

L'agenda des sorties de la Ville, recense chaque mois les manifestations organisées à Valence par la Ville, mais aussi par l'Agglo, les associations, les structures culturelles... Le magazine est diffusé à 40 000 exemplaires.  
> 10 numéros par an (1 seul en été)

Vous avez des informations complémentaires à faire passer ? Envoyez-les au plus tard le 5 du mois précédant votre événement par mail à [avalence@mairie-valence.fr](mailto:avalence@mairie-valence.fr).



## Ville de Valence

Direction sports culture évènementiel et vie associative

Service Action Culturelle

Place de la Liberté - 26000 Valence - 04 75 79 23 50

> Pour louer la salle des Clercs : [salledesclercs@mairie-valence.fr](mailto:salledesclercs@mairie-valence.fr)

> Pour être programmé par la Ville de Valence : [exposition.culture@mairie-valence.fr](mailto:exposition.culture@mairie-valence.fr)

Plus d'infos et dossier de candidature à télécharger sur [valence.fr](http://valence.fr)

VILLE DE  
**VALENCE**